



# Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (AC 131)

APPEL 2025

CONSEILS à la Candidature– Session EES débutants

- + ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
- + ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- + ÉDUCATION DES ADULTES
- + ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS

Mise à jour au 16/01/2025



Erasmus+  
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

**Les informations contenues dans cette présentation sont à jour du 16/01/2025.**

Dans tous les cas, seules prévalent les informations contenues dans le Guide du programme version 2025 : <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

## SOMMAIRE

- Action Clé 131 : Les fondamentaux
- AC 131 : les financements
- Candidature
- Ressources
- 

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+



## SOMMAIRE

● Action Clé 131 : Les fondamentaux

● AC 131 : les financements

● Candidature

● Ressources

●

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+

Créer des liens entre les experts

## Fiche technique de l'AC131



[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)

**Définition :** demande de financement pour les [EES ayant obtenu la Charte ECHE](#) et pour les consortia d'établissements français (AC130)

**Pour qui ?** Etudiants et personnels des EES

**Pour faire quoi ?** Des mobilités :

- Etudes, stages, combiner les deux pour les étudiants
- Formation, enseignement, combiner les deux pour les personnels
- Programmes intensifs [hybrides](#) pour tous les participants
- Invitation d'[expert](#) étranger pour enseigner

**Pour aller où ?** Dans un des pays du programme ou dans le reste du monde (20%)

**Comment ?** Faire une demande de financement *via* le formulaire AC131

**Durée ?** Convention de subvention de 26 mois

**Typologie :** action décentralisée gérée par l'Agence Erasmus+ France



La convention de subvention conclue entre l'Agence Erasmus+ nationale et votre établissement dure 26 mois. Cela signifie que vous avez 26 mois pour utiliser la subvention qui vous est accordée.

# Formats de mobilité étudiante dans l'AC131

Mobilité étudiante		
Activité de mobilité	Etude	Stage
Durée	Longue (2 à 12 mois)	Longue (2 à 12 mois)
	Courte (5 à 30 jours)*	Courte (5 à 30 jours)*
Organisme d'accueil	Etablissement d'enseignement supérieur (charté ECHE)	Organisation publique ou privée active sur le marché du travail et/ou dans les domaines de l'éducation, formation, jeunesse, sport, recherche et innovation

\*Activités virtuelles obligatoires en complément de la mobilité physique de courte durée = **mobilité hybride**

- 12 mois maximum de mobilité physique par cycle d'études (indépendamment du type et du nombre de mobilités)
- Possible dès la première année (étude et stage)

Les activités de mobilité des étudiants peuvent être entreprises indépendamment de la filière et du cycle d'études (cycle court, Licence, Master ou Doctorat). Pour garantir des activités de mobilité de haute qualité dont les étudiants pourront retirer le plus de bénéfices possible, l'activité doit être compatible avec les besoins des étudiants en matière d'apprentissage et de développement personnel liés à leur cursus.

Les étudiants peuvent mener les activités décrites ci-dessous :

- une **période d'études** à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire. Cette période d'études à l'étranger doit faire partie intégrante du programme d'études suivi par l'étudiant en vue de l'obtention d'un diplôme de n'importe quel cycle d'études. Une période d'études à l'étranger peut également inclure une période de stage. Ce genre de séjour hybride crée des synergies entre les expériences académique et professionnelle à l'étranger. En ce qui concerne le volume de travail, dans les pays membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES), une année académique d'études à temps plein correspond généralement à un total de 60 crédits ECTS (ou unités d'enseignement équivalentes dans les pays non membres de l'EEES). Pour les périodes de mobilité inférieures à une année d'enseignement complète, il est recommandé d'ajuster proportionnellement les unités d'enseignement figurant dans l'accord d'apprentissage.
- un **stage** à l'étranger dans une entreprise, un institut de recherche, un laboratoire, une organisation ou tout autre lieu de travail pertinent. Les stages à l'étranger permettent de bénéficier d'un soutien s'ils sont effectués pendant les études, indépendamment du cycle d'études concerné. Il en va de même pour les périodes d'assistanat dans l'enseignement effectuées par des enseignants en cours de formation, ainsi que pour les périodes d'assistanat dans le domaine de la recherche effectuées par des étudiants et des doctorants dans tout centre de recherche pertinent. Il convient d'intégrer le plus souvent possible les stages au programme d'études de l'étudiant. En ce qui concerne le volume de travail, les participants doivent, en principe, être inscrits à temps plein, sur la base du temps de travail de leur organisation d'accueil.

La mobilité hybride est développée dans la partie suivante.

## Précisions :

- Il y a un « vide » pour des séjours entre 1 mois (à partir du 31<sup>ème</sup> jour) et 2 mois (jusqu'au 59<sup>ème</sup> jour). Pour ces durées de mobilité, aucun financement n'est prévu avec Erasmus+.
- Règle financière : un même étudiant peut partir plusieurs fois avec un financement Erasmus+ pendant le même cycle d'études (Licence – Master – Doctorat) A CONDITION de ne pas dépasser 12 mois de mobilité Erasmus+ par cycle.
- Un étudiant peut partir avec Erasmus dès sa 1ère année d'études.
- Les bourses de mobilité sortante Erasmus+ sont ouvertes à tous les étudiants, les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue préparant un diplôme de niveau 5, 6, 7 et 8 du cadre national des certifications (European Qualifications Framework EQF) délivré au nom de, ou reconnu par, l'État A

CONDITION que leur établissement dispose de la Charte ECHE.  
(A NOTER les diplômes, formations et titres qui sont simplement enregistré au RNCP ne sont pas éligibles sur le secteur de l'enseignement supérieur)

**Informations complémentaires :**

- Toutes les mobilités d'études (étudiantes) et d'enseignement (de personnels) effectuées dans le cadre de l'AC1 doivent être encadrées par un **accord interinstitutionnel entre l'établissement français et l'autre établissement** (situé dans un pays du programme ou bien dans un pays tiers non associé). Cet accord interinstitutionnel doit préexister auxdites mobilités. Les modèles d'accord interinstitutionnel (que ce soit entre 2 pays membres du programme Erasmus+ OU que ce soit entre 1 pays membre du programme et 1 pays tiers non associé) sont disponibles ici :

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/inter-institutional-agreement>

- Dans le cadre d'une mobilité d'études, l'établissement d'accueil doit avoir obtenu la Charte ECHE s'il se trouve dans un pays programme. En revanche, il n'est pas demandé aux établissements d'enseignement supérieur des pays tiers non associés d'obtenir la Charte ECHE ; toutefois, ils doivent adhérer aux principes de celle-ci.

# Formats de mobilité de personnels dans l'AC131

Mobilité de personnels		
Activité de mobilité	Formation	Enseignement
Qui ?	Tous les personnels (enseignants, administratifs, techniques)	Personnels enseignants, experts invités
Durée	2 à 60 jours* (hors voyage) <i>(5 jours minimum si mobilité vers pays tiers non associés)</i>	2 à 60 jours* (hors voyage) <i>(5 jours minimum si mobilité vers pays tiers non associés)</i>
Organisme d'accueil	Etablissement d'enseignement supérieur, organisation publique ou privée active sur le marché du travail et/ou dans les domaines de l'éducation, formation, jeunesse, sport, recherche et innovation	Etablissement d'enseignement supérieur (charté ECHE)

→ **Mobilité d'enseignement** 8h minimum par semaine (réduit à 4h si combinée à une mobilité de formation)

→ **Personnels d'entreprises invités à enseigner** 1 jour minimum - pas de minimum d'heures d'enseignement requis.

## POUR MIEUX COMPRENDRE :

**1-** Lorsqu'on parle de mobilité des personnels de l'enseignement supérieur, on parle des **enseignants** mais aussi des personnels **administratifs**, des personnels **techniques**, des personnels **de direction**. On parle aussi **d'experts étrangers invités à enseigner** dans l'établissement.

**2-** Tous les personnels peuvent effectuer une mobilité de formation ; les enseignants et personnels d'entreprises invités peuvent également effectuer une mobilité d'enseignement ou une mobilité combinée (enseignement et formation lors d'un même déplacement). Les mobilités des personnels sont également éligibles sous un format hybride, i.e. comprenant une partie de l'activité à distance sous format virtuel.

**3- La durée des mobilités est de 2 à 60 jours. Exception** est faite pour les **personnels d'entreprise invités à enseigner**, pour qui la durée minimale d'enseignement peut être de **1 jour**.

**4-** Vous trouverez les détails relatifs au **nombre d'heures d'enseignement en période de mobilité** dans le Guide du programme sachant que la règle de base est la suivante : 8h d'enseignement minimum par semaine en mobilité, réduit à 4h lorsque l'activité d'enseignement est combinée à une activité de formation.

A noter que la règle ne s'applique pas aux personnels d'entreprises pour qui il n'y a pas de minimum d'heures d'enseignement requis mais cela ne signifie pas 0. Cette mobilité doit prévoir une activité d'enseignement.

## 5- Précision pour la mobilité de formation :

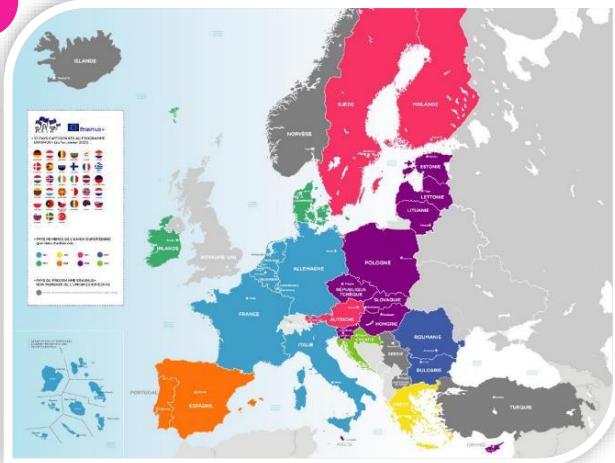
Attention à ce qu'on entend par mobilité de formation (erreur communément faite) : faire une mobilité pour aller chercher des partenaires/développer son réseau de partenaires n'est pas éligible ; assister à une conférence à l'étranger n'est pas éligible. On est sur de la formation *stricto sensu*, qui devra être reconnue comme telle par l'institution d'origine (dans la carrière professionnelle / l'évaluation / le bilan). Par exemple, il est possible d'aller chez un partenaire et de se confronter à ses pratiques pour monter en compétence = *jobshadowing*.

## 6- Informations complémentaires :

- Toutes les mobilités d'études (étudiantes) et d'enseignement (de personnels) effectuées dans le cadre de l'AC131 doivent être encadrées par un **accord interinstitutionnel entre l'établissement français et l'autre établissement** (situé dans un pays du programme ou bien dans un pays tiers non associé). Cet accord interinstitutionnel doit préexister auxdites mobilités. Les modèles d'accord interinstitutionnel (que ce soit entre 2 pays membres du programme Erasmus + OU que ce soit entre 1 pays membre du programme et 1 pays tiers non associé) sont disponibles ici : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/inter-institutional-agreement>
- Dans le cadre d'une mobilité d'enseignement, l'établissement d'accueil doit avoir obtenu la Charte ECHE s'il se trouve dans un pays programme. En revanche, il n'est pas demandé aux établissements d'enseignement supérieurs des pays tiers non associés d'obtenir la Charte ECHE ; toutefois, ils doivent adhérer aux principes de

celle-ci.

## Les pays de destination : 2 catégories



### Pays du programme

27 Etats membres de l'UE

+

6 pays tiers associés

(Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord,  
Norvège, Serbie, Turquie)

### Pays tiers non associés



+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Erasmus+  
C'est les vies, c'est les esprits.

Point de vocabulaire : dans Erasmus+ 2021-2027, nous parlerons de « **pays tiers** » pour désigner tout Etat dans le monde qui n'est pas un des 27 Etats membres de l'Union Européenne.

Dans Erasmus+, les pays sont classés en 2 catégories :

#### 1/ Les pays participants au programme (= éligibles à l'ensemble des actions de Erasmus+).

Ils sont actuellement 33 :

- **27 Etats membres** de l'Union Européenne incluant les Régions ultrapériphériques et Territoires Outre Mer (RUPTOM)
- **6 pays tiers associés** : Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Turquie, Serbie

#### 2/ Les pays tiers non associés: il s'agit du reste du monde. Ces pays sont répartis en 14 régions. Seulement certaines actions du programme sont ouvertes à ces pays.

## Répartition des pays du programme en 3 Groupes depuis 2024

<b>Groupe 1</b> Pays où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Pays tiers non associés au programme de la région 14
	<b>Pays intégrant le Groupe 1 depuis 2024</b> Allemagne, Autriche, Belgique, <b>FRANCE</b> , Italie, Pays-Bas + Pays tiers non associés de la région 13
<b>Groupe 2</b> Pays où le coût de la vie est moyen	Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal <b>Pays intégrant le Groupe 2 depuis 2024</b> Estonie, Lettonie, Tchéquie, Slovaquie, Slovénie
<b>Groupe 3</b> Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



UNION EUROPÉENNE

REPRISE  
D'EXPÉRIENCE

Erasmus+  
Credibilise les vies, ouvre les esprits.

Les 33 pays du programmes sont répartis en 3 groupes selon le coût de la vie.

Depuis 2024, la France est placée dans le groupe 1. Cette répartition déterminera le montant des taux de bourse pour les étudiants et pour le personnel.

NB pour les EES des RUP–PTOM, cette répartition n'a pas d'incidence sur les taux de bourse étudiante étant donnée qu'ils bénéficient d'un taux fixe.

Régions	Pays
Balkans occidentaux (région 1)	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
Voisinage oriental (région 2)	Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
Pays du sud de la Méditerranée (région 3)	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Fédération de Russie (région 4)	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Asie (Région 5)	Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam Pays à revenu élevé: Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taiwan
Asie centrale (Région 6)	Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Moyen-Orient (Région 7)	Iran, Iraq, Yémen Pays à revenu élevé: Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar
Pacifique (Région 8)	Fidji, îles Cook, îles Marshall, îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu Pays à revenu élevé: Australie, Nouvelle-Zélande
Afrique subsaharienne (Région 9)	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Amérique latine (Région 10)	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela
Caraïbes (Région 11)	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago
États-Unis et Canada (Région 12)	États-Unis d'Amérique, Canada
Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

Les pays tiers non associés sont répartis en 14 régions selon la politique extérieure de l'Union européenne.

Attention Dans le cadre de l'Action Clé 1 les mobilités vers la Région 4 et la Biélorussie ne sont autorisées que pour les mobilités étudiantes en provenance de ces pays. AUCUNE mobilité sortante possible Pour les autres actions du programme des restrictions s'applique également pour ces pays.

## FOCUS SUR LA MOBILITE HYBRIDE

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+  
Credibilisez les vies, ouvrez les esprits.

# Focus mobilités hybrides

Qu'entend-on par « hybride » ? Une mobilité mêlant **séjour physique à l'étranger et activités virtuelles**.

## La mobilité hybride

### Pour faire quoi ?

Une mobilité **individuelle** en format hybride quel que soit le type de mobilités (études, stage, enseignement, formation).

### Pour qui ?

Pour tous, étudiants et personnels !

### Comment ?

Composante virtuelle **avant ou après** la mobilité physique

Pas de durée minimale pour les activités virtuelles, mais elles doivent représenter une **plus-value à la mobilité**

Format hybride **obligatoire pour les mobilités étudiantes de courte durée**, optionnel pour les mobilités longues

Mobilité Hybride pour les **étudiants minimum 3 ECTS**

### Exemples d'activités virtuelles

- Suivi de cours en ligne (mobilité d'études)
- Travaux de groupe à distance (mobilité d'études)
- Appropriation de l'environnement de travail – lecture de documents, réunions d'équipe, premières productions (mobilité de stage)
- Finalisation de la mission – produits, documents, supports informatiques, réunions d'équipe (mobilité de stage)

Blended mobility implementation guide  
for Erasmus+ higher education mobility KA131

### Programme intensif hybride (PIH)

- Programme de formation court au format hybride
- 1 période physique 5 à 30 jours + composante(s) virtuelle(s)
- Développé par au moins 3 EES de 3 pays programme
- Pour un groupe de participants (étudiants ou personnels) minimum 10 en mobilité

+ agence.erasmusplus.fr



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+  
Crée des vies, ouvre les esprits.

Les mobilités de l'Action-clé 1 peuvent inclure des activités virtuelles avant ou après la mobilité physique. On parle dans ce cas de « **mobilité hybride** ».

Il est attendu de la composante virtuelle qu'elle :

- Complète le programme d'études
- Renforce les activités menées au cours de la mobilité physique
- Prévoit une interaction significative avec les membres de l'équipe du lieu de stage
- Apporte une plus-value pédagogique

Le format hybride est obligatoire pour les mobilités étudiantes de courte durée (5 à 30 jours physiquement à l'étranger). Aucun critère d'éligibilité n'a été fixé concernant la durée de la composante virtuelle, mais la combinaison des composantes physique et virtuelle doit permettre aux étudiants d'obtenir au moins 3 crédits ECTS (ou équivalents). Pour rappel, 1 crédit ECTS = 25 à 30 heures de charges de travail.

Le format hybride est optionnel pour les mobilités étudiantes longues ainsi que pour les mobilités de personnel. Dans ce cas, la composante virtuelle s'ajoute à la durée minimale de mobilité physique requise par le programme.

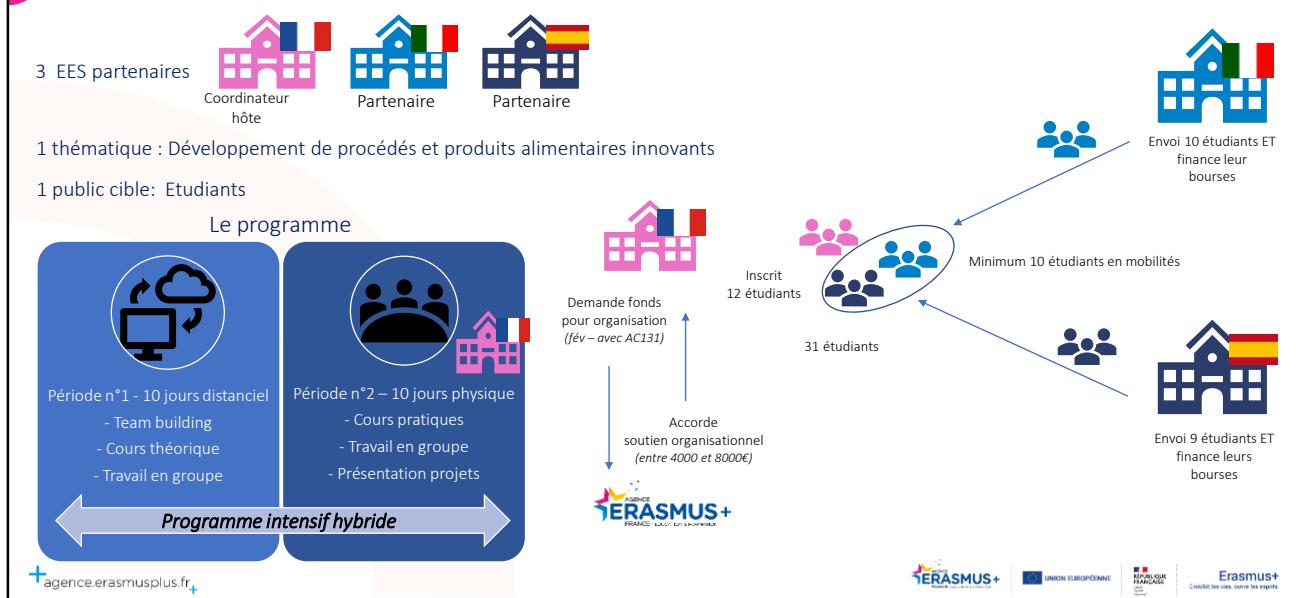
Le Programme Intensif Hybride (PIH) est un autre format de mobilité hybride. Un Programme Intensif Hybride est un programme court et intensif qui utilise des méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes, telle que la coopération en ligne.

Le programme intensif devrait offrir une valeur ajoutée par rapport aux cours ou aux formations déjà proposés par les EES participants ; ils peuvent par ailleurs être pluriannuels.

Les détails de l'éligibilité des PIH/BIP sont à consulter dans le Guide du programme Erasmus+ 2025 Version française aux p. 78/79 : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

La Commission européenne a également publié un Guide spécifiquement dédié à la mise en œuvre des mobilités hybrides de l'AC131. Ce guide n'est disponible qu'en anglais. Vous pouvez le retrouver ici : [https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/blended\\_mobility\\_guidance\\_paper\\_july\\_2022\\_1666212720.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/blended_mobility_guidance_paper_july_2022_1666212720.pdf)

## Exemple d'un programme intensif hybride



Dans cet exemple, 3 EES issus de 3 pays (France, Italie, Espagne) décident de monter ensemble un PIH.

L'EES français est désigné comme le coordinateur et l'hôte de ce PIH.

En principe, ces deux rôles sont portés par le même EES, mais il est possible de les dissocier.

- Le coordinateur est l'EES qui émet une demande de financement PIH lors de sa candidature à l'AC131 ; pour rappel, cette demande de financement correspond à l'organisation du PIH. C'est donc une enveloppe de soutien organisationnel spécifiquement fléché sur le PIH qui est attribué au coordinateur.
- L'hôte est l'EES qui accueillera les participants lors de la mobilité physique.

Les 3 EES vont, ensemble, monter ce programme de formation courte, sur une thématique de leur choix.

Ce programme peut s'adresser aussi bien aux étudiants qu'aux personnels. Dans cet exemple, le public-cible est étudiant.

Ici, le PIH est divisé en 2 périodes : la première en distanciel et la seconde en physique. Mais les EES sont libres de dérouler leur PIH différemment.

Pour rappel, il n'y a pas de durée minimale et maximale pour les activités en distanciel.

En revanche, la mobilité physique doit durer 5 à 30 jours.

Concernant la gestion financière du PIH :

- Comme indiqué précédemment, c'est l'EES coordinateur qui fait une demande de financement pour l'organisation du PIH. Cette demande se fait au sein de la candidature AC131. Le montant accordé est calculé comme suit : 400€ x participant au PIH, à raison de 10 participants minimum et 20 participants maximum. Le soutien organisationnel attribué peut donc aller de 4000€ à 8000€.
- Lors de la mobilité physique, chaque EES d'envoi finance le déplacement de ses apprenants (étudiants ou personnels) sur sa propre subvention AC131. Ces demandes de mobilité sont à inclure dans les demandes de mobilité étudiante ou de personnel.
- Les apprenants de l'EES hôte qui participent au PIH ne sont pas comptabilisés dans les effectifs minimum et maximum des participants. Par ailleurs, il est possible de dépasser le nombre maximal de participants mais les effectifs au-delà de 20 participants ne permettront pas d'obtenir un soutien organisationnel au titre du PIH. Ces participants supplémentaires peuvent provenir des EES partenaires du PIH mais également d'autres EES.

Information supplémentaire : dans l'hypothèse d'un PIH accordé à un consortium AC130, le coordinateur et/ou l'hôte doivent être l'un des EES membres du consortium.

## SOMMAIRE

• Action Clé 131 : Les fondamentaux

### AC 131 : les financements

• Candidature

• Ressources

•

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+

Créer des liens entre les experts

## Résumé de la subvention Erasmus+

### Résumé de la subvention du projet

Les activités indicatives suivantes seront mises en œuvre par le bénéficiaire, dans le respect des principes de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur.

Poste budgétaire	Nombre de participants	Nombre de programmes	Subvention
Subvention pour la mobilité	403		702 765,00 €
Contribution à l'organisation du projet	403		109 690,00 €
Contribution à l'organisation des programmes intensifs hybrides		4	28 000,00 €
<b>Montant total de la subvention</b>			<b>840 455,00 €</b>

+ agence.erasmusplus.fr +



Votre subvention Erasmus+ se composera de 2 à 3 lignes.

1/ Le montant de la subvention pour la mobilité = le montant global des contributions aux frais de séjour et frais de voyage des apprenants. C'est cette ligne budgétaire qui vous permettra de financer les allocations/bourses pour vos étudiants et vos personnels.

Vous avez donc le détail des mobilités pour :

- les étudiants à des fins de stage et d'étude ;
- les personnels à des fins d'enseignement et de formation

2/ La contribution à l'organisation du projet AC131 (aussi appelé « OS » pour « *Organisational support* »). Cette ligne budgétaire reste au bénéfice de l'établissement et a vocation à financer toutes les activités utiles à l'organisation des mobilités de vos étudiants et personnels. Une liste non-exhaustive de ces activités est donnée en page 71 du Guide du programme 2025 (et reproduite dans la slide suivante) : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>

3/ La contribution à l'organisation des programmes intensifs hybrides, si vous en avez fait la demande et obtenu.

## 1- SUBVENTION POUR LA MOBILITE

### Contribution aux frais de séjour et de voyage

#### Subvention pour la mobilité : contribution aux frais de séjour et frais de voyage

Type d'activité	Nombre de participants	Subvention
SMS – mobilité des étudiants à des fins d'études	205	459 200,00 €
SMT – mobilité des étudiants à des fins de stage	103	177 160,00 €
<b>Total mobilité étudiante</b>	<b>308</b>	<b>636 360,00 €</b>
STA – mobilité du personnel à des fins d'enseignement	74	51 726,00 €
STT – mobilité du personnel à des fins de formation	21	14 679,00 €
<b>Total mobilité du personnel</b>	<b>95</b>	<b>66 405,00 €</b>
<b>Total mobilité</b>		<b>702 765,00 €</b>

La ligne budgétaire « Contribution aux frais de séjour et frais de voyage » pour les étudiants et le personnel, se décompose comme suit.

N.B.: les acronymes SMS – SMT – STA – STT correspondent à l'intitulé de chacun des 4 types d'activités de mobilité, en anglais

## Le financement de la mobilité étudiante : la bourse Erasmus+

Contribution aux frais de séjour  
+  
Complément financier  
Inclusion Stage

Contribution aux frais de voyage  
Forfait augmenté si transport écoresponsable

+ prise en charge des frais pour besoins spécifiques (handicap/maladie longue durée) :  
100% des coûts éligibles

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

REPRISE  
D'EXPÉRIENCE

Erasmus+  
Credite les vies, ouvre les esprits.

La bourse Erasmus+ des étudiants se compose de 2 éléments :

**I - Une contribution aux frais de séjour** : il s'agit d'une bourse mensuelle versée à l'étudiant et visant à participer aux frais de séjour dans le pays d'accueil.

À cette bourse mensuelle s'ajoute d'éventuels compléments financiers :

- si l'étudiant relève des « publics ayant moins d'opportunité » (critères d'éligibilité définis dans le BOEN) : + 250€/mois
- s'il s'agit d'une mobilité de stage : +150€/mois

**II – Une contribution aux frais de voyage** : il s'agit de l'attribution d'un forfait visant à participer aux frais de voyage A/R entre le pays d'envoi et le pays de destination. Ce forfait est augmenté si l'étudiant utilise un transport écoresponsable.

## FOCUS INCLUSION : Complément financier pour les mobilités

Les critères français concernant l'Enseignement Supérieur  
Défini dans le BOEN – <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

Nouveaux Critères  
BOEN AP2025

	Enseignement Supérieur
Boursiers	Obligatoire échelon 6 et 7
Affection Longue Durée	Obligatoire
Situation de handicap	Obligatoire
Habitants des zones de France ruralités revitalisation	Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement
Habitants des quartiers prioritaires de la ville	Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement
Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent)	Critère sélectionnable dans le cadre de la politique inclusion publiée par l'établissement

PLUS D'INFORMATIONS : [Guide Inclusion](#)

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



Pour l'attribution du complément « Inclusion », il faut se référer aux critères d'éligibilité fixés dans le Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN), qui précise l'application du Guide du programme dans le contexte français. BOEN 2025 n°3 du 16 janvier 2025 <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo3/MENC2435108N>

Sont éligibles au complément Inclusion, les étudiants répondant à l'un des 5 critères présentés sur la slide. L'application de ces critères est laissé en partie à l'appréciation des établissements :

- pour les étudiants répondant à 3 de ces critères: Boursiers (Echelon 6 et 7) , en affection longue durée ou situation de handicap l'attribution du complément est OBLIGATOIRE

- pour les autres critères, leur application est laissé à la discrétion des établissements dans le cadre de la politique inclusion qu'ils doivent rendre publique.

Pour chaque critère, un justificatif doit être demandé à l'étudiant en amont de sa mobilité. Ces documents sont indiqués dans le Guide Inclusion : [https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus\\_49.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus_49.pdf)

Lors de votre candidature AC131, vous devez estimer le nombre d'étudiants

concernés.

Au moment du rapport final, vous pourrez être amené à justifier l'attribution de ces compléments.

## COMPLEMENTS POUR DU SOUTIEN PARTICULIER



### BESOINS SPECIFIQUES HANDICAP OU LONGUE MALADIE (ALD) PRISE EN CHARGE AUX FRAIS REELS

#### Démarches auprès de l'Agence Erasmus\*

- Déposer une demande auprès de l'AN avant le départ
- Pièces justificatives à fournir (élevé, factures)



**Le participant doit être allocataire et bénéficiaire du complément forfaitaire inclusion**

Les EES peuvent prétendre à des compléments financiers pour :

- Des besoins spécifiques : Complément au participant éligible au titre des besoins spécifiques (handicap/maladie longue durée) : 100% des coûts éligibles
- Un soutien organisationnel supplémentaire pour des besoins spécifiques : 125€/participant éligible aux besoins spécifiques
- Des coûts exceptionnels : Garantie financière, frais de voyage élevé : 80% des coûts éligibles

→ Demande à faire auprès de l'Agence

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



UNION EUROPÉENNE

REPUBLIC FRANÇAISE

Erasmus+  
Créant les vies, ouvrant les esprits.

## SUBVENTION POUR LA MOBILITE DES ETUDIANTS :

### mobilité vers pays programme

Contribution aux frais de séjour  
+ compléments selon la situation des étudiants

Contribution aux frais de voyage

EES Hexagone		EES RUP-PTOM
<b>MOBILITÉ LONGUE (= 2 mois à 12 mois)</b>		
Allocation	entre 225 € et 606 €/mois en fonction du pays de destination	786 € / mois
Mobilité Stage	+150 € / mois	+150 € / mois
Complément Inclusion	+250 € / mois	Non applicable
<b>MOBILITÉ COURTE (= 5 à 30 jours)*</b>		
* Obligatoirement au format hybride sauf pour les doctorants		
Allocation	79 €/jour jusqu'au 14ème jour puis 56 € entre le 15ème et le 30ème jour	
Complément Inclusion	inclusion : 100 € entre 5 et 14 jours ou 150 € entre 15 et 30 jours	

Distance parcourue	Transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 – 99 km	28 €	56 €
100 – 499 km	211 €	285 €
500 – 1999 km	309 €	417 €
2000 – 2999 km	395 €	535 €
3000 – 3999 km	580 €	785 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

#### Fourchettes de taux de bourse étudiante (mobilités longues)

Mobilité de la France vers pays du groupe 1 → taux entre 292 € et 606 €  
Mobilité de la France vers pays du groupe 2 ou 3 → taux entre 225 € et 550 €

Rappel  
50€ entre le taux du Groupe 1  
et le taux Groupe2/3

[Calculateur de distance Erasmus+](#)

 [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



Erasmus+

Créer les vies, ouvrir les esprits

La subvention pour la mobilité des étudiants sert aux EES bénéficiaires à financer les bourses de mobilités des étudiants.

Pour les mobilités vers les pays programme, la bourse versée aux étudiants se décompose en 2 éléments :

#### 1- Une allocation contribuant aux frais de séjour en fonction du pays de destination de l'étudiant.

Les pays programmes sont répartis en 3 groupes en fonction de leur niveau de vie. La répartition des pays dans les groupes peut varier au cours des années, penser donc à vérifier dans le Guide du programme (cf. page 74 du Guide 2025).

a) Pour les **mobilités longues des étudiants** (entre 2 et 12 mois) : les modalités de calcul sont différentes selon que les étudiants proviennent d'un EES situé dans l'Hexagone ou d'un EES situé en RUP-PTOM.

Pour les étudiants en provenance d'un EES situé dans l'Hexagone, vers un pays du programme :

Le soutien individuel varie en fonction du pays d'origine et du pays de destination. Il faut donc se référer au(x) groupe(s) au(x)quel(s) appartient les deux EES d'envoi et d'accueil. Depuis la France hexagonale, le soutien individuel d'un étudiant en mobilité longue peut donc aller de 225 à 606 € par mois. Il appartient à chaque EES de déterminer un taux fixe en fonction du groupe pays ; ce taux aura vocation à s'appliquer à l'ensemble des mobilités étudiantes de longue durée qui seraient financées sur une même convention de subvention. Le Guide du programme précise le cadre dans lequel ces taux fixes doivent être déterminés.

Depuis 2024, la France étant dans les pays du groupe 1, les EES français devront fixer 2 taux:

- pour les départs dans un pays du groupe 1, un taux entre 292 € et 606 €
- pour les départs vers un pays des groupes 2 et 3 entre 225 € et 550 €

Attention Il faut une différence minimale de 50€ entre ces 2 taux

A ce soutien individuel, peuvent s'ajouter des compléments :

- S'il s'agit d'une mobilité de stage : +150€ / mois
- Si l'étudiant est reconnu comme « public ayant moins d'opportunités » : +250€ / mois

Plus de détails concernant les « publics ayant moins d'opportunité » sont donnés dans les slides suivantes.

Pour les étudiants en provenance d'un EES situé en Région Ultra-Péphérique (RUP) ou Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM), vers pays programme :

Le soutien individuel est fixé à 786€ / mois et ce quelque soit le pays programme de destination. Ce forfait

plus élevé permet de tenir compte de l'éloignement géographique des RUP-PTOM du continent européen.

À ce soutien individuel, peut s'ajouter un complément :

- S'il s'agit d'une mobilité de stage : +150€ / mois

En revanche, le complément « Inclusion » pour les publics ayant moins d'opportunité ne s'applique pas étant donné que le taux plus élevé prend en compte l'inclusion.

b) Pour les **mobilités courtes des étudiants** (entre 5 et 30 jours physiquement à l'étranger) : les modalités de calcul sont les mêmes pour tous les EES français.

L'allocation est fixée comme suit :

- 79€ par jour jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour
- 56€ par jour du 15<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour

A ce montant journalier s'ajoute un complément « Inclusion », dont le montant dépend aussi de la durée de la mobilité :

- 100€ pour une mobilité comprise entre 5 et 14 jours
- 150€ pour une mobilité comprise entre 15 et 30 jours

## 2- Une contribution aux frais de voyage

Depuis l'appel 2024, cette contribution aux frais de voyage s'applique à tout étudiant quelle que soit la durée de sa mobilité et la localisation de son EES d'envoi (Hexagone ou RUP-PTOM).

Ces montants forfaitaires sont fixés par tranches kilométriques (distance parcourue entre le pays d'envoi et le pays de destination) et dépendent du moyen de transport utilisé par l'étudiant.

Il n'y a plus de complément financier fixe pour l'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable ; cette incitation financière est désormais prise en compte dans cette contribution aux frais de voyage. Les frais de voyage sont donc plus élevés si l'étudiant utilise un moyen de transport à moindre empreinte carbone.

Afin de financer un éventuel temps de trajet long vers le pays d'envoi, l'EES peut décider, à sa discrétion, d'ajouter 2 jours maximum de frais de séjour (moyen de transport standard) ou jusqu'à 6 jours de frais de séjour (moyen de transport éco-responsable) à la bourse de l'étudiant. Ces jours de trajet s'ajoutent à la durée de la mobilité et ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul de la durée minimale et maximale.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la CE : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

## SUBVENTION POUR LA MOBILITE DES ETUDIANTS :

### mobilité vers *pays tiers non associés*

**Contribution aux frais de séjour**

+ des compléments en fonction situation de étudiants

Vers régions 1 à 12		Vers régions 13 et 14	
<b>MOBILITÉ LONGUE (= 2 mois à 12 mois)</b>			
Allocation	700 € / mois	Taux du Groupe 1	
Mobilité Stage	Non applicable	+150 € / mois	
Complément Inclusion	+250 € / mois	+250€ / mois	
<b>MOBILITÉ COURTE (= 5 à 30 jours)*</b>			
* Obligatoirement au format hybride sauf pour les doctorants			
Allocation	79 €/jour jusqu'au 14ème jour puis 56 € entre le 15ème et le 30ème jour		
Complément Inclusion	inclusion : 100 € entre 5 et 14 jours ou 150 € entre 15 et 30 jours		

**Attention les mobilités sortantes vers la Région 4 (Russie) et la Biélorussie ne sont plus éligibles**

**Contribution aux frais de voyage**

Distance parcourue	Transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 – 99 km	28 €	56 €
100 – 499 km	211 €	285 €
500 – 1999 km	309 €	417 €
2000 – 2999 km	395 €	535 €
3000 – 3999 km	580 €	785 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

[Calculateur de distance Erasmus+](#)

agence.erasmusplus.fr
ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE REPUBLIQUE FRANCAISE
Erasmus+ Crée des vies, ouvre les esprits.

Les EES peuvent utiliser jusqu'à 20% de la dernière subvention accordée pour financer de la mobilité sortante vers des pays tiers non associés dans le monde entier (régions 1 à 14). Ces possibilités sont destinées à encourager les organisations des États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme à mettre en place des activités de mobilité sortante avec plusieurs pays tiers non associés au programme et devraient avoir la portée géographique la plus large possible.

Pour les mobilités vers les pays tiers non associés, la bourse versée aux étudiants se décompose en 2 éléments :

### 1- Une allocation contribuant aux frais de séjour en fonction du pays de destination de l'étudiant.

a) Pour les **mobilités longues des étudiants** (entre 2 et 12 mois) : les modalités de calcul sont différentes selon que le pays de destination relève des Régions 1 à 12 ou des Régions 13 et 14.

#### Depuis la France vers les pays des Régions 13 et 14 :

Les pays des Régions 13 et 14 (Andorre, Monaco, Saint Marin, Vatican, Suisse, Royaume Uni, Iles Féroé), situés sur le continent européen, sont considérés en termes de financement comme des pays programme et sont assimilés au Groupe 1. Il convient donc d'appliquer les taux que vous aurez déterminé pour ce groupe.

#### Depuis la France vers les pays tiers non associés des Régions 1 à 12 :

Le soutien individuel est un forfait fixe de 700€ / mois.

A cela peut s'ajouter :

- Un complément « Inclusion » si l'étudiant est reconnu comme « public ayant moins d'opportunité » : +250€ / mois

Le complément de stage ne s'applique pas dans ce cas.

b) Pour les **mobilités courtes des étudiants** (entre 5 et 30 jours physiquement à l'étranger) : les modalités de calcul sont les mêmes quel que soit le pays de destination.

L'allocation est fixée comme suit :

- 79€ par jour jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour
- 56€ par jour du 15<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour

A ce montant journalier s'ajoute un complément « Inclusion », dont le montant dépend aussi de la durée de la mobilité :

- 100€ pour une mobilité comprise entre 5 et 14 jours
- 150€ pour une mobilité comprise entre 15 et 30 jours

## **2- Une contribution aux frais de voyage**

Depuis l'AP 2024, cette contribution aux frais de voyage s'applique à tout étudiant.

Ces montants forfaitaires sont fixés par tranches kilométriques (distance parcourue entre le pays d'envoi et le pays de destination) et dépendent du moyen de transport utilisé par l'étudiant.

Il n'y a plus de complément financier fixe pour l'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable ; cette incitation financière est désormais prise en compte dans cette contribution aux frais de voyage. Les frais de voyage sont donc plus élevés si l'étudiant utilise un moyen de transport à moindre empreinte carbone.

Afin de financer un éventuel temps de trajet long vers le pays d'envoi, l'EES peut décider, à sa discrétion, d'ajouter 2 jours maximum de frais de séjour (moyen de transport standard) ou jusqu'à 6 jours de frais de séjour (moyen de transport éco-responsable) à la bourse de l'étudiant. Ces jours de trajet s'ajoutent à la durée de la mobilité et ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul de la durée minimale et maximale.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la CE : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

Dans votre subvention AC131, ATTENTION au calcul des 20% fléchés sur la mobilité vers les pays tiers non associés : rentrent en compte dans le calcul de ces 20%, à la fois la bourse totale versée à l'étudiant ou au personnel et la part de soutien organisationnel associée (= 400€ / participant envoyé en mobilité vers un pays tiers non associé).

## SUBVENTION POUR LA MOBILITE DES PERSONNELS

**Contribution aux frais de séjour  
Vers pays programmes**

Jusqu'au 14 <sup>ème</sup> jour	116€, 133€ ou 150€ /jour selon le groupe de pays (forfaits 2024 à titre indicatif)
Du 15 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour	70% du forfait journalier

**Contribution aux frais de séjour  
Vers pays tiers non associés**

Forfait journalier	
Vers région 1 à 12	Région 13 et 14
Jusqu'au 14 <sup>ème</sup> jour	190 €/jour Taux du Groupe 1
Du 15 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour	70% du forfait journalier

Attention durée minimale 5 jours

+ agence.erasmusplus.fr

FOCUS 20% DANS PAYS HORS PROGRAMME

Attention les mobilités sortantes vers la Région 4 (Russie) et la Biélorussie ne sont plus éligibles

**Contribution aux frais de voyage**

Distance parcourue	Transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 – 99 km	28 €	56 €
100 – 499 km	211 €	285 €
500 – 1999 km	309 €	417 €
2000 – 2999 km	395 €	535 €
3000 – 3999 km	580 €	785 €
4000 – 7999 km	1 188 €	1 188 €
8000 km et plus	1 735 €	1 735 €

[Calculateur de distance Erasmus+](#)

La bourse versée aux personnels se décompose en 2 éléments :

### 1- Une allocation contribuant aux frais de séjour

#### a) Pour les mobilités vers les pays programme

Le soutien individuel varie en fonction du pays d'origine et du pays de destination. Il faut donc se référer au(x) groupe(s) au(x)quel(s) appartiennent les deux EES d'envoi et d'accueil. Depuis la France hexagonale, le soutien individuel d'un personnel en mobilité était en 2024 de 116€, 133€ ou 150€ /jour selon le groupe de pays jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour. Entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour, les participants percevront 70% de ce forfait.

Quel que soit le type de mobilité : mobilité d'enseignement, de formation, mobilité hybride ou mobilité dans le cadre d'un programme intensif hybride ciblant les personnels comme apprenants, le soutien individuel sera identique.

#### b) Pour les mobilités vers les pays tiers non associés

##### Depuis la France vers les pays tiers non associés des Régions 1 à 3 et 5 à 12 :

Le forfait journalier un taux unique : 190€ / jour jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour puis 70% du forfait journalier entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour.

##### **Mobilités non éligibles vers la Biélorussie (Région 2) et la Région 4 (Fédération de Russie)**

##### Depuis la France vers les pays des Régions 13 et 14 :

Les pays des Régions 13 et 14 (Andorre, Monaco, Saint Marin, Vatican, Suisse, Royaume Uni, Iles Féroé), situés

sur le continent européen, sont considérés en termes de financement comme des pays programme et sont assimilés au Groupe 1. Il convient donc d'appliquer les taux correspondants.

## **2- Une contribution aux frais de voyage**

Ces montants forfaitaires sont fixés par tranches kilométriques (distance parcourue entre le pays d'envoi et le pays de destination) et dépendent du moyen de transport utilisé par l'étudiant.

Il n'y a plus de complément financier fixe pour l'utilisation d'un moyen de transport éco-responsable ; cette incitation financière est désormais prise en compte dans cette contribution aux frais de voyage. Les frais de voyage sont donc plus élevés si l'étudiant utilise un moyen de transport à moindre empreinte carbone.

Afin de financer un éventuel temps de trajet long vers le pays d'envoi, l'EES peut décider, à sa discrétion, d'ajouter 2 jours maximum de frais de séjour (moyen de transport standard) ou jusqu'à 6 jours de frais de séjour (moyen de transport éco-responsable) à la bourse de l'étudiant. Ces jours de trajet s'ajoutent à la durée de la mobilité et ne doivent pas être comptabilisés dans le calcul de la durée minimale et maximale.

Pour calculer la distance parcourue, il convient d'utiliser le calculateur mis à disposition par la CE : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

## 2- CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DU PROJET

### Soutien organisationnel / Organisational Support (OS)

#### Contribution à l'organisation du projet

Elément budgétaire	Nombre de participants	Subvention
Contribution à l'organisation du projet (sans la contribution à l'inclusion)	110	42 300 €
<b>Total Contribution à l'organisation du projet</b>		<b>42 300 €</b>

#### Mode de Calcul

De 1 à 100 participants = 400 € par mobilité

Au-delà = 230 € par mobilité

+125 € par dossier inclusion aux frais réels  
(validés par l'Agence)

#### Utilisation

Dépenses directement liées à la mise en œuvre des activités de mobilité

*Ex : visite de partenaire et/ou de stagiaire, rémunération, outils et équipement, accueil d'étudiants, préparation linguistique, actions de promotion, etc.*

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



UNION EUROPÉENNE

REPRISE FRANCE

Erasmus+

Créer les vies, ouvrir les esprits.

#### Exemples d'activités pouvant être financées via l'OS (page 71 du Guide du programme 2025) :

- les préparatifs organisationnels avec les établissements partenaires, notamment les visites aux partenaires potentiels, afin de se mettre d'accord sur les clauses des accords interinstitutionnels pour la sélection, la préparation, l'accueil et l'intégration des participants aux activités de mobilité et de maintenir à jour ces accords interinstitutionnels;
- la fourniture de catalogues de cours mis à jour pour les étudiants internationaux;
- la fourniture d'informations et de conseils aux étudiants et membres du personnel;
- la sélection des étudiants et des membres du personnel;
- la préparation des contrats pédagogiques afin d'assurer la pleine reconnaissance des unités d'enseignement des étudiants; la préparation et la reconnaissance des contrats de mobilité pour le personnel;
- la préparation linguistique et interculturelle fournie aux étudiants et au personnel entrants et sortants, complémentaire à l'outil de soutien linguistique en ligne Erasmus+;
- la facilitation de l'intégration dans l'EES des participants aux activités de mobilité entrante;
- la garantie de dispositions efficaces de suivi et de tutorat des participants aux activités de mobilité les dispositions spécifiques visant à assurer la qualité des stages d'étudiants dans les entreprises/organisations d'accueil;
- la garantie de la reconnaissance des unités d'enseignement et des crédits qui s'y rapportent, grâce à la délivrance de relevés de notes et de suppléments aux diplômes;
- le soutien à la réintégration des participants aux activités de mobilité et la prise en considération de leurs compétences nouvellement acquises dans l'intérêt de l'EES et des pairs;
- la mise en œuvre de l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne (dématérialisation de la gestion de la mobilité);
- la promotion de modes de mobilité et de procédures administratives respectueux de l'environnement;
- la promotion et la gestion de la participation de personnes ayant moins d'opportunités;
- le recensement et la promotion d'activités d'engagement civique et le suivi de la participation à ces activités;
- la promotion et la gestion de la mobilité hybride et/ou internationale.

### 3- CONTRIBUTION A L'ORGANISATION DES PIH

#### Contribution à l'organisation de programmes intensifs hybrides

Nombre de programme(s) intensif(s) hybride(s) : 4

Identifiant du programme intensif hybride	Nombre de participants	Subvention
B1	10	4 000,00 €
B2	20	8 000,00 €
B3	12	4 800,00 €
B4	20	8 000,00 €
<b>Total contribution à l'organisation de programmes intensifs hybrides</b>		<b>24 800,00 €</b>

#### Mode de Calcul

400 €/participant

Financement pour 10 à 20 participants (au-delà, pas de soutien organisationnel supplémentaire)

→ Financement d'un PIH : entre 4.000 et 8.000 €

#### Utilisation

Dépenses directement liées à l'organisation des programmes intensifs hybrides

(à l'exclusion des frais de séjour et de voyage des participants)

Les mobilités des étudiants/personnels sont financées par les EES d'envoi sur leur propre subvention Erasmus+

+ agence.erasmusplus.fr +



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+  
Credite les vies, couvre les esprits.

La subvention de contribution à l'organisation du projet pour le PIH est une contribution à tous les coûts supportés par les EES participant à l'organisation du PIH (préparation, conception, élaboration, mise en œuvre et suivi des programmes, y compris la réalisation d'activités physiques et virtuelles/à distance, ainsi que la gestion et la coordination globales).

L'EES de coordination est chargé de répartir la subvention de contribution à l'organisation du projet pour le PIH entre les participants au partenariat où les coûts susmentionnés sont supportés.

Règle d'attribution : le montant accordé est fonction du nombre de participants au PIH, **sans tenir compte des enseignants/formateurs associés à la mise en place du programme.**



?

+ agence.erasmusplus.fr

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE



Erasmus+  
C'est les vies, c'est les esprits.

## SOMMAIRE

● Action Clé 131 : Les fondamentaux

● AC 131 : les financements

● **Candidature**

● Ressources

●

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



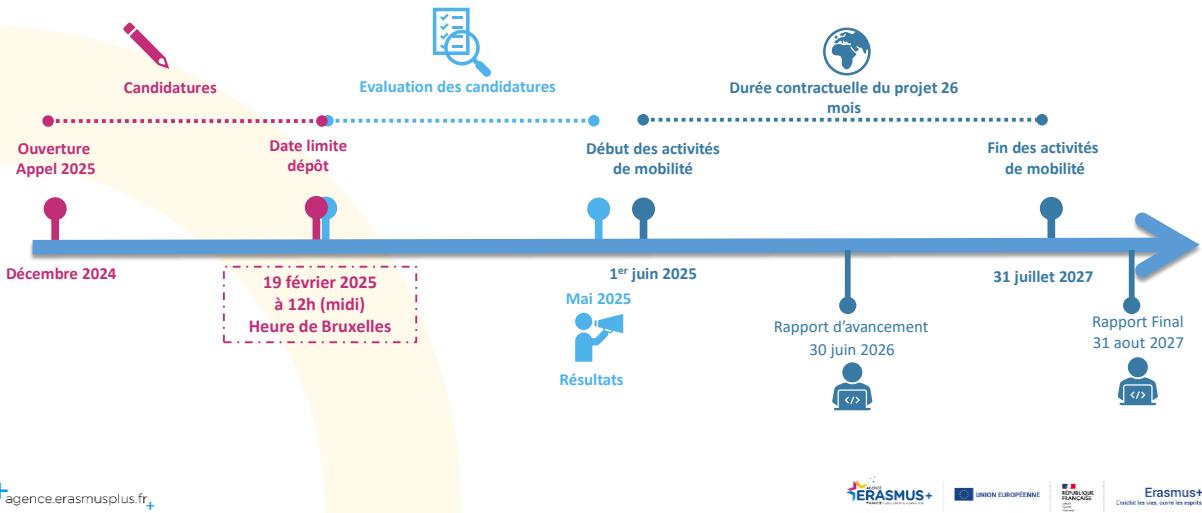
UNION EUROPÉENNE



Erasmus+

Creer des liens entre les experts

## LE CALENDRIER DE VOTRE PROJET 2025



Voici la chronologie d'un projet AC131 initié en 2025. On peut diviser le calendrier en 3 grandes phases :

**1- La candidature.** Cette période a débuté en novembre avec la publication du Guide du programme Erasmus+ 2025 et l'ouverture de l'appel à projets 2025 « AC131 ». La période de candidature se finit le 19 février 2025 à 12h (heure de Bruxelles).

**2- L'évaluation des candidatures.** L'Agence Erasmus+ France procède alors à l'évaluation des candidatures AC131, ainsi qu'à la répartition du budget disponible en fonction des demandes effectuées par les établissements. À l'issue de cette période (vers fin mai), les résultats sont publiés sur le site Mon Projet Erasmus+ et les candidats sont informés du montant de la subvention qui leur est allouée.

Pour connaître les dates passées et à venir de publication des résultats des appels à projets, vous pouvez vous rendre sur cette page : <https://monprojet.erasmusplus.fr/resultats>

**3- Le projet.** Les établissements signent avec l'Agence une convention de subvention d'une durée de 26 mois. Ils peuvent, avec la subvention 2025, organiser des mobilités qui peuvent commencer au plus tôt le 01/06/2025 et finir au plus tard le 31/07/2027.

Au cours de ce projet, vous aurez deux rapports à remettre :

- un rapport d'avancement à mi-parcours en juin 2026, qui vous permettra d'ajuster le montant de votre subvention en fonction de vos prévisions. Vous pourrez, soit demander des fonds complémentaires, soit rendre une partie des fonds, selon l'état d'utilisation de votre subvention.

- un rapport final à l'issue de la période de convention, à déposer au plus tard le 31/08/2027.

# DEMANDE DE FINANCEMENT AC131

## • Evaluatez vos besoins

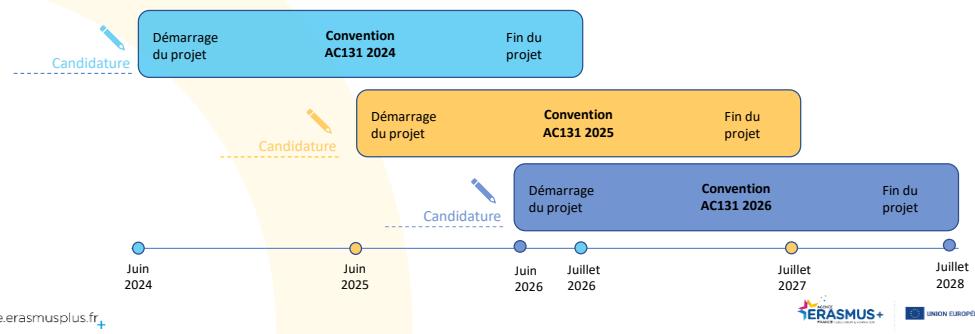
- En nombre de participants aux mobilités
- En nombre de PIH (nombre d'accueillis prévus par PIH)
- En % de mobilités inclusion
- En % de mobilités vers les pays tiers non associés

## Soyez réaliste et raisonnable

- Ne surévaluez pas votre demande
- Consommez pleinement votre subvention
- Respectez les quatre priorités du programme

## Bénéficiez d'une flexibilité administrative et budgétaire

- Une demande de financement chaque année = **vos prévisions pour année académique à venir**
- Redistribution possible à mi parcours
- Contrats de 26 mois (= période d'éligibilité des dépenses)



+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



UNION EUROPÉENNE

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

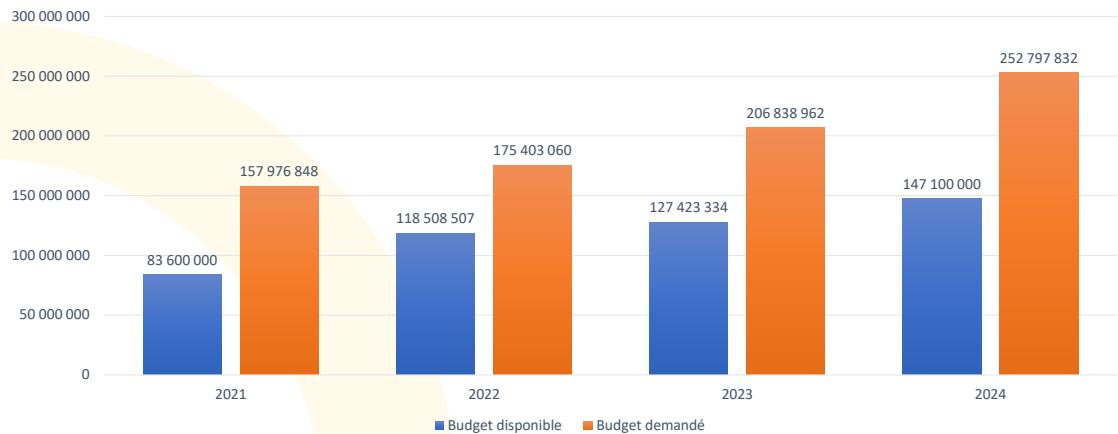
Erasmus+

Credit les vies, ouvre les esprits.

Représentation d'un CALENDRIER PROSPECTIF DE LA PROGRAMMATION, de la convention 2024 à la convention 2026.

L'idée est de penser durablement ses conventions et de passer à une gestion pluriannuelle et multi-conventions : 2024 et 2025, voire 2026. Comme vous pouvez le voir sur la slide, il y a un chevauchement des conventions qui permet des ajustements entre année.

## BUDGET AC131 POUR LA FRANCE



+ agence.erasmusplus.fr +



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+

Créer les vies, ouvrir les esprits.

**Nombre et types de mobilités estimées (étude, stage, enseignement, formation)**

**Organisation d'un PIH et nombre de participants**

Activités		
Veuillez saisir les différentes activités que vous avez l'intention d'organiser dans le cadre de votre projet.		
Activités de mobilité		
Identifiant	Type d'activité	Nombre estimé de participants
<b>Nombre total de participants</b>		
Programmes intensifs hybrides		
Pour chaque programme intensif hybride que vous avez l'intention d'organiser, veuillez saisir le nombre estimé de participants (hormis ceux dispensant le programme) :		
Intitulé du programme intensif hybride	Nombre estimé de participants	
Nombre de programmes intensifs hybrides pour lesquels vous demandez un financement	0	
Part budgétaire pour la mobilité internationale (mobilité des étudiants et du personnel entre les Etats membres de l'UE et les pays tiers associés au programme vers les pays tiers non associés au programme)		
Veuillez indiquer la part du budget/subvention du projet attribué (en %) que vous avez l'intention d'utiliser pour la mobilité internationale (c'est-à-dire la mobilité des étudiants et du personnel des Etats membres de l'UE et des pays tiers associés au programme vers les pays tiers non associés au programme).		
Veuillez noter que cette information a vocation à donner une estimation de vos activités de mobilité internationale et qu'elle ne constitue pas une obligation dans la mise en œuvre de votre projet.		
Part du budget consacrée à la mobilité internationale		

Pourcentage indicatif dédié à la mobilité vers les pays tiers non associés (max 20% du budget alloué)

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)




Erasmus+  
Credite les vies, ouvre les esprits

Le formulaire de candidature est relativement simple à compléter.

- Indiquez le type de mobilité demandé : étude, stage, enseignement ou formation
- Indiquez le nombre de mobilités demandés pour chaque type
- Si vous souhaitez organiser un programme intensif hybride, vous indiquez le nombre de participants (en mobilité)
- Indiquez le pourcentage qui sera dédié à la mobilité vers les pays tiers non associés (20% max.)

Il n'y a pas d'évaluation qualitative sur l'AC131 (la qualité a été évaluée au stade de la candidature à la Charte ECHE ou lors de la sélection d'une accréditation du consortium de mobilité), et il n'y a donc pas de critère d'attribution/évaluation. Toute demande de subvention éligible (après avoir passé le contrôle d'éligibilité) obtiendra un financement.

Le montant maximal de la subvention accordée dépendra d'un certain nombre d'éléments :

- le nombre de mobilités demandées ;
- le nombre de programmes intensifs hybrides demandés ;
- le budget national total alloué à l'action de mobilité.

## TROUVER LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE



[monprojet.erasmusplus.fr](http://monprojet.erasmusplus.fr)

### Sélectionnez votre étape

1 Préparation de la demande

2 Dépôt de la demande

19 février 2025

3 Allocation budgétaire

De mars 2025 à juin 2025

### 2 Dépôt de la demande

L'organisme candidat soumet une demande de financement à l'action clé "projets de mobilité soutenus par les fonds de politique intérieure" - KA131 via le [portail des candidats et bénéficiaires](#).

+ [agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr) +



Votre candidature est à déposer sur le portail des candidats et participants :

WEBGATE

<https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-ui-opportunities/#/erasmus-plus>

Vous pouvez également y accéder via le site Mon Projet Erasmus+, page dédiée à l'AC131, onglet « Dépôt de la demande ».

Vous pouvez encore y accéder en flashant le QR code sur cette slide.

The screenshot shows the official website for Erasmus+ and the European Solidarity Corps. At the top, there's a navigation bar with the European Union flag, the text "Commission européenne", and "Accueil". On the right side of the header are links for "S'inscrire ou se connecter" and a user profile icon. Below the header, a main title reads "Bienvenue sur la page d'Erasmus+ et du Corps européen de solidarité ! ?". A sub-section titled "Vous cherchez de l'aide ou vous avez d'autres questions ?" provides information on contacting national agencies and the European Youth Portal. A section titled "OPPORTUNITÉS" offers links to opportunities for both programs. Two boxes are shown: one for "Erasmus+" and one for "Corps européen de solidarité", each with a "Voir les opportunités et débuter votre candidature" button and an "Opportunités" link. A red circle highlights the "Erasmus+" box. At the bottom left, there's a link to "agence.erasmusplus.fr" and a QR code. Logos for "ERASMUS+", "UNION EUROPÉENNE", "REPUBLIC OF IRELAND", and "Erasmus+ C'est le futur, c'est les experts." are at the bottom right.

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>

Pour candidater rendez-vous sur la plateforme  
<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>  
Opportunités / Erasmus+ / KA131

Accéder au Formulaire de candidature via le menu Opportunités

Selectionnez la langue de travail

Cliquez sur déposer

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/>

Une fois la plateforme de candidature ouverte, vous pouvez vous rendre dans les onglets « Opportunités » / « Erasmus+ » / « Mobilité des étudiants et personnels de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (KA131-HED) ».

Pour initier un formulaire de candidature, cliquez sur « Déposer une candidature ».

Vous retrouverez ensuite vos candidatures dans le menu Candidature

The screenshot illustrates the Erasmus+ application platform interface. The left sidebar contains a navigation menu with various sections like NOUVEAU, OPPORTUNITÉS, CANDIDATURES, EVALUATIONS, PROGRAMME ERASMUS+, PROJECTS, and RÉSOURCES. A red circle highlights the 'CANDIDATURES' section. The main content area shows a 'Candidature' form for 'TASA' (Tutorat des étudiants et personnes du enseignement supérieur suisse par les fonds de recherche internationale KA101-162). A blue arrow points from the 'mes candidatures' link in the sidebar to the 'CANDIDATURES' section of the form. A callout box states: "Il est possible de retrouver vos candidatures dans l'onglet « mes candidatures » sous la rubrique « CANDIDATURES », une liste de vos dossiers apparaît comme ci-dessous." Below this, another callout box says: "EN CLIQUEANT SUR « ACTIONS », DEUX OPTIONS IMPORTANTES À RETENIR : « MODIFIER » et « ROUVRIR » :". The right side shows a dropdown menu for 'Actions' with options like 'Progression: 25 %', 'Modifier', 'Supprimer', 'Historique des soumissions', and 'Partager'. A red circle highlights the 'Actions' button.

Candidature - ID du formulaire : KA131-HED-F7575F1A

Programme : Erasmus+ - Appel : 2025 Session 1 - Type d'action : Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure(KA131-HED)

Ouvrir plus d'informations ▾

**Menu principal**

- Activités (1)
- Valeurs de l'UE
- Annexes (0)
- Liste de contrôle
- Partager**
- Historique (0)

**Contexte** ?

Date de début du projet (jj/mm/aaaa) \* 01/06/2025

Durée totale du projet (en mois) \* 26

Date de fin du projet (jj/mm/aaaa) \* 31/07/2027

Agence Nationale de l'organisme candidat \*

Veuillez sélectionner l'agence nationale auprès de laquelle vous déposez votre candidature.

Langue utilisée pour remplir le formulaire \*

Veuillez sélectionner... Pour plus d'informations sur les agences nationales Erasmus+ disponibles, veuillez consulter la page suivante : [Liste des agences nationales](#), L

**Partager** 0 ?

**Personnes**

Actif	Modifiable par	ID	Dernière modification	Courriel	Nom de famille	Prénom	OID	Nom légal de l'organisme	Langue utilisée pour communiquer	Niveau de permission	Partage par
Veuillez noter que la case ACTIF doit être cochée pour activer les autorisations pour les personnes listées ici. Veuillez noter que votre adresse électronique sera incluse dans la notification lorsque vous partagez la candidature.											

✓ Enregistrer les modifications    Partager avec une nouvelle personne    Partager avec une personne associée    Partager à partir de ma liste de contacts

Voici la 1<sup>er</sup> page du formulaire

Vous allez devoir :

- sélectionner l'Agence Erasmus+ nationale de référence, à savoir, pour la France : l'Agence nationale FR01
- sélectionner la langue de rédaction du formulaire

Vous pouvez voir en haut à droite le statut de votre candidature (brouillon / soumis / supprimé)

En haut à droite, vous pouvez soumettre votre candidature et télécharger votre candidature au format PDF

Une section utile dans le menu de gauche: le partage.

Vous pouvez partager votre candidature avec d'autres personnes dont par exemple les membres de votre consortium

Vous pouvez donner différents 3 niveaux différents de droits:

- lecture
- lecture /écriture
- lecture / écriture / soumettre

Formulaire de candidature

Form ID: KA131-HED-D9E8AA4A  
Candidat: UNIVERSITE DE BORDEAUX (E101110821 - FR)  
Programme: Erasmus+ - Appel: 2024 - Type d'action: Mobilité des étudiants et personnels de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (KA131-HED)

61 jours restants! ERACLIOON Brestillon

Menu principal

- Toutes les sections
- Marques rouges
- Contexte
- Organismes participants** ⓘ
- UNIVERSITE DE BORDEAUX (E...)
- Activités
- Valeurs de l'UE
- Annexes
- Liste de contrôle
- Partager
- Historique

**x Organismes participants** ⓘ

Pour remplir cette section, vous aurez besoin de l'identifiant de votre organisme (OID). Depuis 2019, le code OID remplace le code PIC comme identifiant unique pour les actions gérées par les Agences nationales Erasmus+. Si votre organisme a déjà participé à Erasmus+ avec un code PIC, un code OID lui a automatiquement été attribué. Dans ce cas, il ne vous faut pas enregistrer votre organisme à nouveau. Suivez ce lien pour visualiser le code OID qui a été attribué à votre code PIC : Plateforme d'enregistrement des organismes. Vous pouvez également vous rendre sur cette page pour enregistrer un nouvel organisme qui n'a jamais eu de code PIC ou OID, ou pour mettre à jour les informations concernant votre organisme. Enregister un nouvel organisme.

Organisme candidat

Code OID de l'organisme candidat *	Nom legal	Pays	Actions
E101110821	UNIVERSITE DE BORDEAUX	France	

Vous portez-vous candidat au nom d'un consortium de mobilité ?

Oui  Non

+ agence.erasmusplus.fr +

ERASMUS+ UNION EUROPÉENNE REPUBLIQUE FRANÇAISE Erasmus+ Crée des liens, ouvre les esprits.

Vous devez saisir le code OID de votre établissement ; le formulaire reconnaîtra alors automatiquement votre organisme.

Form ID: KA151-MELDREMAUT  
Cet établissement est accrédité par l'EDEN (EDEN) - FR  
Programme: Erasmus+ - Appel: 2024 - Type d'action: Mobilité des étudiants et personnels de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure (KA151-HED)

**Menu principal**

- Toutes les sections
- Organismes participants
- Université de Bordeaux
- Accréditation (F BORDEAUX)
- Accréditation(s) trouvées
- Type d'accréditation
- Charter Erasmus pour l'enseignement supérieur
- Référence de l'accréditation
- F BORDEAUX
- Profil
- L'organisme est-il une entité publique ?
- Oui Non
- Type d'organisme ?
- Établissement d'enseignement supérieur (niveau tertiaire)
- Déclaration de stratégie Erasmus
- Veuillez indiquer le lien vers la page internet où votre Déclaration de stratégie Erasmus est publiée.
- Veuillez compléter
- Personnes associées
- Veuillez compléter ces informations concernant les personnes clés de votre organisme qui mettront en œuvre le projet.
- Le représentant légal est la personne autorisée à représenter l'organisme dans les accès et contrats juridiques.
- Le Personne de contact principale est la première pointe de contact pour tout ce qui a trait à la mise en œuvre des activités du projet. Vous pouvez également ajouter d'autres personnes de contact.
- Si nécessaire, une personne peut avoir plus d'un rôle. Par exemple, un représentant légal peut également être la personne de contact principale. Cependant, vous devez nommer au moins deux personnes différentes pour vous assurer qu'il est toujours possible de contacter l'organisme même si l'une des personnes n'est pas disponible.
- Veuillez noter que les informations relatives aux personnes associées seront automatiquement transférées à votre Agence nationale mais ne seront pas disponibles dans le PDF.
- Veuillez déigner au moins deux personnes différentes pour qu'il soit toujours possible de contacter votre organisme même si l'une d'entre elles n'est pas disponible
- Au moins une et en plus une personne associée doit être une personne de contact principale
- Veuillez déigner la personne de contact en charge du Soutien Linguistique en ligne (OL-S). Vous ne pouvez pas indiquer plus d'une personne.
- Veuillez indiquer le représentant légal de l'organisme
- Ajouter une personne associée
- Chercher dans ma liste de contacts

**Votre Charte ECHE doit apparaître automatiquement**

**Lien vers votre déclaration stratégie Erasmus+**

**Ajout de 2 contacts minimum**

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)

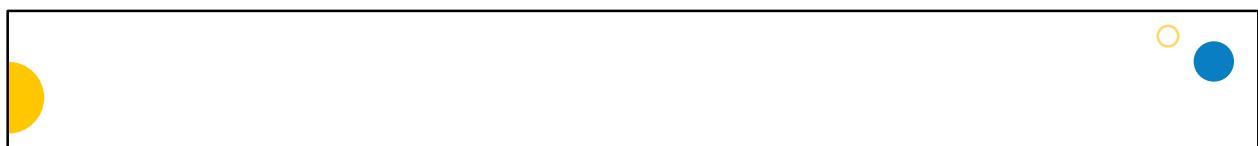
UNION EUROPÉENNE | REPUBLIQUE FRANÇAISE | Erasmus+ Créez les vies, ouvrez les esprits.

Si votre Charte ECHE n'apparait pas merci de nous contacter

Vous devez ici indiquer le lien vers votre Déclaration de Politique Erasmus+. Pour rappel, il s'agit du I. de la partie B du formulaire de candidature à la Charte ECHE. Cette Déclaration de Politique Erasmus+ doit être rendue accessible sur le site Internet de votre établissement (il s'agit d'un des engagements de la Charte ECHE). Dans cette partie du formulaire de candidature, il faut donc indiquer le lien URL de la page sur laquelle il est possible de consulter ce document.

Vous devez également indiquer 2 personnes de contact, dont le représentant légal.

**Vous devez sélectionner les activités que vous souhaitez mettre en œuvre**  
**Puis pour chaque activité vous devez indiquer le **nombre de participants** estimé**  
**Cette année, le % inclusion n'apparait plus, vous devez indiquer pour chaque activité votre estimation du nombre de participants au projet qui seront considérés comme des participants ayant moins d'opportunités**



**Programmes intensifs hybrides** (1)

Pour chaque programme intensif hybride que vous avez l'intention d'organiser, veuillez indiquer le nombre estimé de participants (non impliqués dans la prestation du programme) :

**1 Programmes intensifs hybrides trouvés**

+ Ajouter un programme hybride intensif

Programme intensif hybride	Nombre estimé de participants
	15 *

**Nombre de programmes intensifs hybrides pour lesquels vous demandez un financement** 1

Part budgétaire pour la mobilité internationale (mobilité des étudiants et du personnel entre les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme vers les pays tiers non associés au programme)

Veuillez indiquer la part du budget/subvention du projet attribué (en %) que vous avez l'intention d'utiliser pour la mobilité internationale (c'est-à-dire la mobilité des étudiants et du personnel des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme vers des pays tiers non associés au programme).

Veuillez noter que cette information a vocation à donner une estimation de vos activités de mobilité internationale et qu'elle ne constitue pas une obligation dans la mise en œuvre de votre projet.

**Part du budget consacré à la mobilité internationale \***

Entre 0 et 20 % %

Pourcentage indicatif dédié à la mobilité vers les pays tiers non associés (max 20% du budget alloué)

**agence.erasmusplus.fr**

   Erasmus+ Creditit les vies, ouvre les esprits.

Le Programme Intensif Hybride (PIH) est un autre format de mobilité hybride. Un Programme Intensif Hybride est un programme court et intensif qui utilise des méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes, telle que la coopération en ligne.

Le programme intensif devrait offrir une valeur ajoutée par rapport aux cours ou aux formations déjà proposés par les EES participants ; ils peuvent par ailleurs être pluriannuels.

Les détails de l'éligibilités des PIH/BIP sont à consulter dans le Guide du programme Erasmus+ 2025 en français aux p. 53-54 : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>



## Valeurs de l'UE



La mise en œuvre du programme Erasmus+, et donc les bénéficiaires du programme et les activités mises en œuvre dans le cadre du programme, doivent respecter les valeurs de l'UE qui sont le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités, en pleine conformité avec les valeurs et les droits inscrits dans les traités de l'UE et dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE.

Article 2 du TUE : L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit et de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société où prévalent le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE : 1. Est interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. 2. Dans le domaine d'application des traités et sans préjudice de leurs dispositions particulières, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite.

### Adhérer aux valeurs de l'UE

- Je confirme que moi-même, mon organisme et les co-bénéficiaires (le cas échéant) adhérerons aux valeurs de l'UE mentionnées à l'article 2 du TUE et à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE.
- Je comprends et j'accepte que les valeurs de l'UE soient utilisées comme critères d'évaluation des activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet.

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



Créer les vies, ouvrir les esprits.

**Menu principal**

- Toutes les étapes
- Marques rouges

✓ Contexte

✗ Organismes participants

● UNIVERSITE DE BORDEAUX (E...)

✗ Activités

✗ Valeurs de l'UE

✗ **Annexes**

✗ Liste de contrôle

Partager

Historique

**Annexes**

La taille maximale d'un fichier est de 15 Mo et la taille totale maximale est de 100 Mo.

Déclaration sur l'honneur

Veuillez télécharger la déclaration sur l'honneur, l'imprimer, la faire signer par le représentant légal de votre structure et la joindre ici

[Télécharger la Déclaration sur l'Honneur](#)

Déclaration sur l'honneur à télécharger et à faire signer

Documents téléchargés

+ Ajouter la Déclaration sur l'Honneur

Nom du fichier	Taille du fichier (Mo)	Actions

Autres documents

Veuillez joindre tout autre document pertinent. Veuillez utiliser des noms de fichiers clairs.

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter votre agence nationale dont les coordonnées sont disponibles ici : [Liste des Agences nationales](#)

Documents téléchargés

+ Ajouter un document

Nom du fichier	Taille du fichier (Mo)	Actions
Taille totale [Mo]	0	

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)

ERASMUS+

UNION EUROPÉENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Erasmus+ Creditez les vies, ouvrez les esprits.

**Vous devez télécharger le modèle de déclaration sur l'honneur et le faire signer par le représentant légal de votre établissement, avant de le redéposer sur la plateforme.**

**BOUTON POUR LA SOUMISSION DE LA CANDIDATURE**

Formulaire de candidature ?

Form ID: KA130-HED-835EB3E6  
Candidat: SORBONNE UNIVERSITE (F10189822 - FR)  
Programme: Erasmus+ - Appel: 2023 - Session: Session 1 - Type d'action: Accréditation Erasmus pour les consortiums de mobilité de l'enseignement supérieur (KA130-HED)

75 jours restants | Brouillon | v

**Menu principal**

- Résumé du consortium
- Organismes participants (3)
- Description du consortium
- Suivi
- Annexes (1)
- Liste de contrôle**
- Partager (3)
- Historique (8)

**Liste de contrôle**

Avant de soumettre votre formulaire de candidature à l'Agence nationale, veuillez vous assurer que :

- Il remplit les critères d'éligibilité énumérés dans le Guide du programme.
- Tous les champs pertinents du formulaire de candidature ont été remplis.
- Vous avez choisi la bonne Agence nationale du pays dans lequel votre organisme est établi. Actuellement, l'Agence nationale sélectionnée est : FR01 - Agence Erasmus+ France / Education et Formation

**PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Veuillez lire notre déclaration de confidentialité pour comprendre comment nous traitons et protégeons vos données personnelles.

Veuillez également tenir compte des points suivants :

Les documents prouvant le statut légal du candidat et de chacun des membres du consortium doivent être téléchargés sur le système d'enregistrement des organismes (ORS), ici : Système d'enregistrement des organismes.

**Avant de soumettre votre candidature, veuillez vous assurer que tous les champs demandés ont bien été complétés.**

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)

Un message apparaît dès que la soumission est effective (*capture d'écran à titre d'exemple*) :



Vous recevrez également un mail de confirmation de soumission à l'adresse utilisée pour compléter le formulaire de candidature (i.e. à l'adresse mail de connexion EU Login).

Si vous rencontrez le moindre problème lors de la soumission :

- Etape 1 : effectuez des captures écran pour « tracer » les difficultés rencontrées

- Etape 2 : veuillez sans délai en informer l'Agence en écrivant à : → votre référent de projet si vous avez déjà un projet en cours (conventions 2023 ou 2024) → erasup@agence-erasmus.fr copie promotion.supérieur@agence-erasmus.fr si vous candidatez pour la première fois.

## SOMMAIRE

● Action Clé 131 : Les fondamentaux

● AC 131 : les financements

● Candidature

● **Ressources**

●

[agence.erasmusplus.fr](http://agence.erasmusplus.fr)



UNION EUROPÉENNE



Erasmus+



## **POUR VOUS AIDER DANS VOTRE CANDIDATURE**

## **Le formulaire commenté (Guide condensé candidature AC130, AC131 et AC171)**

**APPEL À PROPOSITION 2025**  
GUIDE DE COMPLÉTION DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LIGNE  
MOBILITÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avant de commencer à compléter le formulaire de candidature, il est conseillé de prendre connaissance des fiches actions en cliquant sur les liens indiqués :

- Action clé AC-130 : Accréditation Erasmus des consortiums de mobilité dans l'enseignement supérieur**
- Action clé AC-131 : Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure**
- Action clé AC-171 : Mobilité des étudiants et personnel de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure**

Pour accéder à la plateforme Erasmus+ des candidatures en ligne : <https://webgate.ec.europa.eu/app-forms/af-sl-opportunities/#/erasmus-plus>

**DATE ET HEURE LIMITES DE SOUMISSION :  
19 février 2025 à 12h00 (heure de Bruxelles)**

**Conseil :** la plateforme peut être saturée en raison d'un trop grand nombre de connexions, il est conseillé de ne pas soumettre au dernier moment.

Pour vous aider dans votre candidature, vous trouverez sur notre site mon Projet Erasmus+ sur la fiche Action AC131 toutes les informations et en particulier « dans préparer votre candidature », un guide de compléTION des formulaires.

[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide\\_completion\\_form\\_candidature\\_en\\_ligne\\_aap\\_2025\\_v2111224\\_457.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide_completion_form_candidature_en_ligne_aap_2025_v2111224_457.pdf)

## **POUR VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET**

**Prendre en compte les priorités du programme pour un projet de qualité**



Vous devez prendre en compte les 4 priorités du programme dans votre mise en œuvre du programme, dans vos pratiques de gestion. Vous trouverez dans le Guide du programme Erasmus+ 2025 la présentation détaillée des 4 priorités. Votre établissement sera évalué sur votre avancée dans la prise en compte des 4 priorités durant votre projet dans le cadre du monitoring de la Charte ECHE.

Pour vous accompagner, nous mettons à votre disposition différentes ressources :

1- Le retour des sessions de travail des Journée de l'enseignement supérieur 2022 qui étaient dédiées aux 4 priorités vous le retrouvez sur notre site web

[https://agence.erasmusplus.fr/2022/07/12/jees2022-les-opportunités-et-priorités-du-programme-erasmus/?utm\\_source=Sarbacane&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=JEES%20-%20CR%20POST%20EVENT](https://agence.erasmusplus.fr/2022/07/12/jees2022-les-opportunités-et-priorités-du-programme-erasmus/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=JEES%20-%20CR%20POST%20EVENT) et également sur notre chaîne Youtube

2- Le Guide Inclusion  
[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus\\_49.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus_49.pdf)

3- Le guide Transition écologique  
[https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide\\_transition\\_ecologique\\_26\\_1.pdf](https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/guide_transition_ecologique_26_1.pdf)

4- Le Recueil de projet Erasmus+ sur la Citoyenneté européenne  
<https://agence.erasmusplus.fr/publications/recueil-de-projets-erasmus-citoyennete-europeenne/>

5- La page Erasmus+ Digital : <https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-digital/erasmus-digital-kit-utilisateurs/>

## Où trouver toutes les informations sur les actions d'Erasmus+ ?

The diagram illustrates the structure of Erasmus+ opportunities for the sector of higher education. It features two main sections: 'Opportunités disponibles pour le secteur de l'enseignement supérieur' (Actions 1 & 2) and 'Partenariats pour la coopération' (Action 3).

**Action 1:** Mobility des institutions (Mobilité des institutions)

**Action 2:** Mobilité pour l'enseignement supérieur (Mobilité pour l'enseignement supérieur)

**Action 3:** Partenariats pour la coopération (Partenariats pour la coopération)

**Call for proposals:**

- Mobilité des institutions (Action 1)
- Mobilité pour l'enseignement supérieur (Action 2)
- Partenariats pour la coopération (Action 3)

**Opportunities:**

- Mobilité des institutions Action 1.1: Mobilité entre établissements ou entre établissement et organisme de formation pour l'enseignement supérieur. Objectifs: mobilité des étudiants et enseignants, mobilité des personnels.
- Mobilité pour l'enseignement supérieur Action 2.1: Mobilité entre établissements ou entre établissement et organisme de formation pour l'enseignement supérieur. Objectifs: mobilité des étudiants et enseignants, mobilité des personnels.
- Partenariats pour la coopération Action 3.1: Des grands vecteurs de changement et d'innovation pour les systèmes d'enseignement et de formation. Objectifs: partenariats entre établissements, partenariats d'enseignement supérieur dans les institutions de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur.

**Logos and links:**

- MON PROJET ERASMUS+ logo and link: <https://monprojet.erasmusplus.fr/>
- Guide annuel du programme logo: <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>
- BOEN logo: <https://boen.education.gouv.fr/>
- Erasmus+ logo: <https://agence.erasmusplus.fr/>
- Union Européenne logo: <https://europa.eu/>
- République Française logo: <https://www.gouvernement.fr/>
- Erasmus+ logo: <https://erasmusplus.ec.europa.eu/>

Pensez à lire le document faisant référence à l'année de l'appel

Pour retrouver les informations sur les actions :

- le site Mon Projet Erasmus+ : <https://monprojet.erasmusplus.fr/enseignement-superieur>
- les webinaires Questions/Réponses et supports par action dans le cadre du cycle d'accompagnement « Prêt pour Erasmus+ ? » (<https://agence.erasmusplus.fr/accompagnement-prets-pour-erasmus/>)
- Le Guide annuel du programme Erasmus+ et le BOEN(Bulletin Officiel de l'Education Nationale) : <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>



Contact :  
[promotion.superieur@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.superieur@agence-erasmus.fr)

Nous sommes à l'écoute pour répondre à vos questions.

Adresse mail de contact pour toute question sur votre candidature :  
[promotion.superieur@agence-erasmus.fr](mailto:promotion.superieur@agence-erasmus.fr)